

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2024
A 18 H30 – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Lionel Chevrolat, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Laurence Rouquette, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Valérie Berger, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz, Catherine Barcellino.

Camille Clerc-Renaud : Directeur Général des Services

Représentés :

Annick Pantel a donné procuration à Philippe Maillez

Jean-Marc Curtet a donné procuration à Annie Maciocia

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon

Harris Reneman a donné procuration à Laurence Rouquette

Sébastien Renevier a donné procuration à Sergio Mancini

Bertrand Vermorel a donné procuration à Véronique Cortinovis

Absents :

Philippe Casamayor, Sophie Gaguin, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot.

1. Désignation du Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal désigne Valérie Berger en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 avril 2024

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents lors de la séance, le procès-verbal du 25 avril 2024.

3. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Maire, en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T

Décision n° 4 concernant l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres		
DATE	OBJET/ATTRIBUTAIRE	MONTANT
28/05/24	MP Extension école maternelle - LOT 2 Menuiserie bois Attributaire : TOFFOLETTI	63 384,80 €. HT
28/05/24	MP Extension école maternelle - LOT 3 couverture Attributaire : BOURDON FRERES	14 769,80 €. € HT
28/05/24	MP Extension école maternelle - LOT 4 cloisons, doublages, plafonds, peinture Attributaire : GPR SAS	69 921,85 € HT
28/05/24	MP Extension école maternelle - LOT 5 revêtements de façade - ITE	33 334 € HT

	Attributaire : FK DAG FACADES	
28/05/24	MP Extension école maternelle - LOT 6 Revêtements des sols collés Attributaire : MEURENAND	18 569,70€ HT
28/05/24	MP Extension école maternelle - LOT 7 Electricité Cfort et Cfaible Attributaire : FLOWELEC	82 964,25 € HT
28/05/24	MP Extension école maternelle - LOT 8 Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire Attributaire : CLERE	92 546,51 € HT
28/05/24	MP Extension école maternelle - LOT 9 Menuiseries extérieures Attributaire : BPI	43 949,72 € HT
28/05/24	MP Extension école maternelle - LOT 10 Mise aux normes ascenseur Attributaire : TK ELEVATOR	6200€ HT

4. Jury d'Assises : constitution du jury pour l'année 2025

Rapporteur Caroline Terrier

Les communes comptant 1300 habitants et plus sont tenues de procéder, avant le 30 juin de l'année en cours, au tirage au sort annuel d'un jury d'Assises pour l'année suivante, composé d'habitants de la commune inscrits sur les listes électorales.

Le nombre de noms qui doivent être tirés au sort s'élève à 12 pour Beynost, soit le triple du nombre de jurés (4) qui feront partie de la liste annuelle définitive, arrêtée par une commission spéciale instituée au siège de la Cour d'Assises, conformément à l'arrêté préfectoral du 28 mai 2024.

Les personnes tirées au sort qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2025 ne pourront pas être retenues.

Par ailleurs, sont dispensées des fonctions de jurés, si elles en font la demande à la commission préparant la liste annuelle : les personnes âgées de plus de 70 ans, et celles n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la Cour d'Assises. Un motif grave peut être également invoqué pour une dispense, mais devra toutefois être reconnu par ladite commission.

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort électronique de douze noms figurant sur la liste électorale.

URBANISME-FONCIER

5. Rétablissement des voies de communication suite à la délimitation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) de l'autoroute A42

Rapporteur Joël Aubernon

Dans le cadre de la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A42 et du rétablissement des voies de communication, la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône a chargé le cabinet de Géomètre-Expert GEOMEXPERT à Montargis de procéder aux opérations de Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A42 qui traverse le territoire de la Commune de Beynost.

Il est présenté pour avis le plan projet de délimitation. Cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et les frais de transfert seront à la charge d'APRR.

A la question de Monsieur Tholon concernant l'entretien de voies concédées, Madame le Maire répond que cela sera rétrocédé logiquement à la CCMP qui a déjà l'entretien de la voirie concernée.

Le Conseil Municipal, par délibération N° 04-2024-42, REND UN AVIS FAVORABLE à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A42, telle qu'elle figure au plan projet ; NOTE que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la Société des Autoroutes-Paris-Rhin-Rhône et AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la commune.

6. Approbation de la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur Joël Aubernon

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'un projet de modification du Plan Local d'Urbanisme a été soumis à enquête publique.

Mesdames Thimel-Blanchoz et Le Guyader, Monsieur Cottaz, informent l'assemblée que, du fait que les conseillers d'opposition ne sont pas conviés aux commissions d'urbanisme, ils quittent la séance et ne participeront pas au vote de cette délibération et suivantes.

Madame le Maire, s'en remet au règlement du Conseil Municipal, qui stipule dans son article 12 : « Si le quorum n'est pas atteint à l'occasion de l'examen d'un point de l'ordre du jour soumis à délibération, le maire lève la séance et renvoie la suite des affaires à une date ultérieure. »

Le quorum n'étant plus assuré, la séance est levée à 19h00.

L'examen de la suite des points est reporté au jeudi 13 juin 2024 à 18h00.

Le Maire,
Caroline TERRIER



La secrétaire de séance,
Valérie BERGER



